

DEPARTEMENT
SOMME
ARRONDISSEMENT
AMIENS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

N°33/2026

Communauté de Communes Nièvre et Somme
2 Allée des Quarante - BP 30214 - 80420 FLIXECOURT
Tél : 03/22/39/40/40

Membres titulaires en exercice : 55
Membres titulaires présents : 38
Membres votants : 40

L'an Deux mille vingt-six, le jeudi 26 février, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Nièvre et Somme légalement convoqué le mercredi 18 février, s'est réuni à la salle des fêtes de Saint-Léger-lès-Domart sous la présidence de Monsieur René LOGNON, Président.

Étaient présents tous les délégués titulaires suivants :

Mmes BENEDINI, LEPOIX, LEBRUN, DIRUY, ROUSSEL, SOUILLARD, DE ALMEIDA, LEMAIRE, CERNEY,
Mrs LEITAO, DE LIMERVILLE, HERBETTE, CARLIER, FOURCROY, DELASSUS, POISSON, DELFOSSE, MARECHAL, GAILLARD, LOGNON, DELAFOSSE, COLOMBEL, MAUGER, CARPENTIER, BEC, FRANCOIS, WALIGORA, OLIVIER, DELVILLE, BELLAREDJ, HENRY, PARMENTIER, CARLE, DELATTRE, BOULARD, DUCROTOY, GROSSEL, LEBLANC J-M.

Étaient excusés, absents tous les délégués titulaires suivants :

Mmes DUFRENOY, CHEVALIER, CAPRON, MINET, LICOUR, ALEXANDRE A.,
Mrs PINCHON, VIGNON, ALEXANDRE E., LEULIER, GUILLOT, MADANI-BUTIN, BLAIZEL, TIRMARCHE, LOUETTE, BOULLET, LEBLANC D.

Pouvoirs :

Mme MINET donne pouvoir à Mme DE ALMEIDA,
Mme LICOUR donne pouvoir à Mr DELATTRE.

Secrétaire de séance : Mr COLOMBEL.

**OBJET : ACTUALISATION DU CATALOGUE NUMERIQUE DU RESEAU DES
MEDIATHEQUES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES NIEVRE ET SOMME**

La séance étant ouverte,

Vu les statuts de la Communauté de communes Nièvre et Somme et sa compétence culturelle,

Vu la délibération n°127/2020 du Conseil communautaire en date du 1^{er} Décembre 2020 approuvant la charte du réseau de lecture intercommunale,

Considérant que depuis le 1^{er} Janvier 2017, le réseau lecture Nièvre et Somme est composé de 16 Médiathèques rattachées au réseau par convention d'adhésion à la charte du réseau de lecture intercommunal.

Cette charte prévoit notamment la création d'un catalogue commun informatisé qui permet le regroupement des catalogues, la gestion collective des collections, des inscriptions, des prêts au public et entre médiathèques.

Ce catalogue unique est normalement composé de l'ensemble des collections de toutes les médiathèques membres du réseau.

Il s'avère cependant que certains ouvrages appartenant à des médiathèques qui n'ont pas intégré le réseau figurent dans ce catalogue, ouvrages acquis avant la fusion par la Communauté de communes Ouest Amiens.

Ces ouvrages ne pouvant faire l'objet de prêts entre médiathèques appartenant au réseau, Monsieur le Vice-Président en charge de la culture propose pour un fonctionnement optimal, de supprimer leur référencement dans le catalogue informatisé commun.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- AUTORISE la suppression des ouvrages et supports, issus des médiathèques non intégrées au réseau, du catalogue commun informatisé,
- AUTORISE le Président à signer tout document relatif au bon déroulement de cette affaire.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an indiqués ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président.



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire compte tenu de sa transmission en préfecture le 3 mars 2026 et de sa publication le 5 mars 2026.

